



Séance ordinaire du 2 novembre 2026

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 et des séances extraordinaires du 9 et du 15 octobre 2026

4. Rapport d'activités du conseil

4.1 Administration et développement



4.1.1
Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 6 octobre au 2 novembre 2026

LISTE DES COMPTES - VILLE	
	Total
du 06-10 au 02-11-2026	1 003 635.38 $
GRAND TOTAL	**1 003 635.38 $**



4.1.2
Dépôt de deux états comparatifs prévus à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* en date du 30 septembre 2026

- Dépôt au conseil des deux états comparatifs prévus à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes
  - ***Premier état comparatif : revenus et dépenses réalisés en 2026 à ce jour comparés à la même période en 2025***
  - ***Second état comparatif : revenus et dépenses prévus pour 2026 comparés aux prévisions du budget 2026***

4.1.3
Autorisation de travaux à l'Association des propriétaires du 16e Chemin en vertu du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés

Le solde disponible au fonds pour cette association est de 19 394 $

Réalisation de travaux d'asphaltage sur une partie du chemin

Coût total des travaux : ***19 775,70 $ taxes incluses***

Autorisation d'un versement de 19 394 $ provenant du fonds réservé aux travaux majeurs pour l'Association des propriétaires du 16e Chemin

Versement conditionnel au dépôt des rapports financiers annuels requis

4.1.4
Adoption du Règlement nº 365-2026 portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix lequel remplace le Règlement nº 334-2024



Modernisation et uniformisation des règles encadrant les contrats municipaux



Renforcement des principes d'intégrité, de transparence et de saine gestion des fonds publics



Obligation pour tous les organismes municipaux d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle



Le règlement doit encadrer l'attribution et l'exécution de tous les contrats, quelle que soit leur valeur

4.1.5
Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2027



- 18 janvier 2027
- 1er février 2027
- 1er mars 2027
- 5 avril 2027
- 3 mai 2027
- 7 juin 2027
- 5 juillet 2027
- 16 août 2027
- 13 septembre 2027
- 4 octobre 2027
- 1er novembre 2027
- 6 décembre 2027

4.1.6
Nomination des membres du comité sur l’accès à l’information et la protection des renseignements personnels

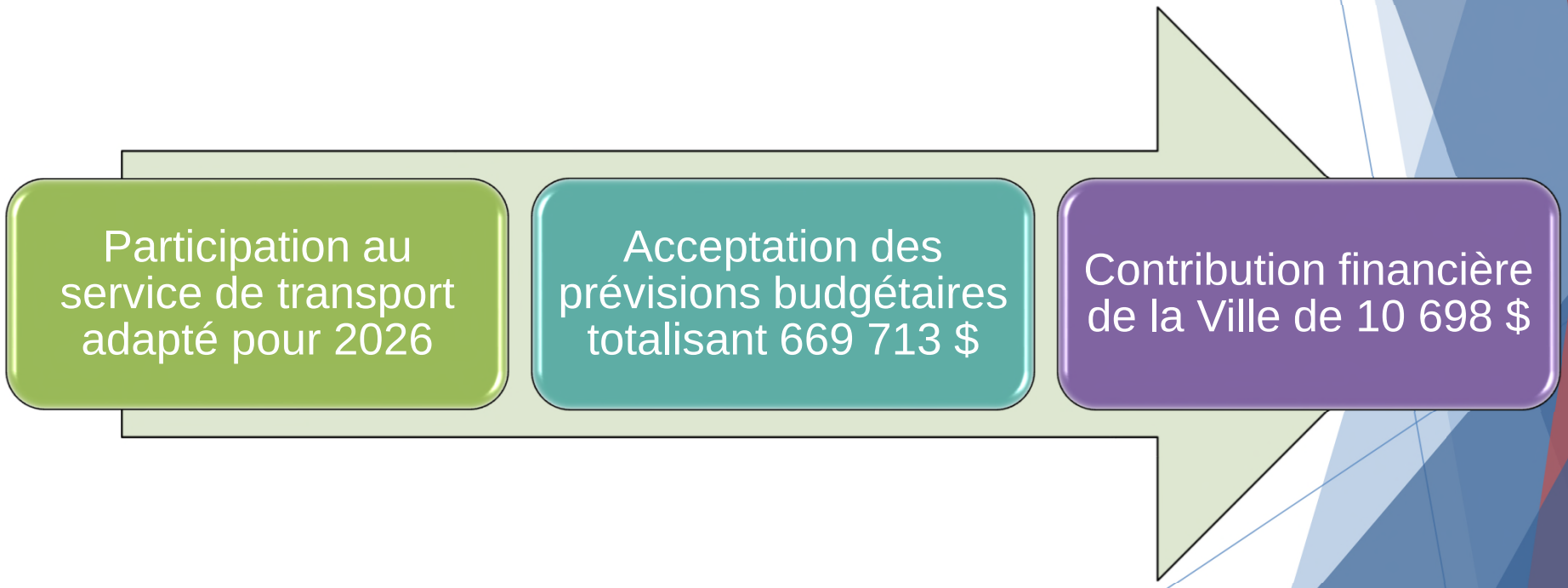
Mise à jour de la composition du comité sur l’accès à l’information et la protection des renseignements personnels de la Ville

Comité obligatoire en vertu de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Le comité est composé des personnes suivantes:

Des responsables de l’accès aux documents et de la protection des renseignements personnels	M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale, M. Mario Bouchard, greffier et M^{me} Valérie Tremblay greffière adjointe

4.1.7
Approbation des prévisions budgétaires 2026 du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est et contribution financière de la Ville





4.1.8
Approbation du Règlement d'emprunt no 44-2026 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud décrétant l'acquisition d'équipements incendie et un emprunt de 248 061,58 $

- La RISISS a adopté le règlement d'emprunt n^{o} 44-2026 afin de financer l'acquisition et l'installation d'une tour de communication radio
- Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au *Code municipal du Québec*, les municipalités membres doivent approuver ce règlement d'emprunt
- Le projet comprend notamment l'installation d'une tour autoportante de 100 pieds, un bâtiment de communication, l'alimentation électrique et solaire, ainsi que les équipements radio nécessaires aux opérations incendie
- Le coût net total du projet est évalué à **248 061,58 $**
- Approbation du Règlement d'emprunt n^{o} 44-2026 selon la répartition des coûts établie par la RISISS

4.1.9
Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 198 800 $ qui sera réalisée le 26 novembre 2026



Financement effectué par émission de billets avec paiement des intérêts deux fois par année pour le ***Règlement d'emprunt # 101-2010 pour un montant de 198 800 $***



Signature des billets par le maire, M. André Fortin et la directrice des finances et trésorière M^{me} Élisabeth Gauthier



Réduction du terme de financement à cinq ans à compter du 26 novembre 2026 pour les amortissements subséquents conformément à la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*

4.1.10
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 366-2026 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2027 de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix



En vertu de l’article 474 de la *Loi sur les cités et villes*



Le conseil doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent



Les prévisions budgétaires 2026 s’élèvaient à 9 782 504$

4.1.11
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 367-2026 ayant pour objet de décréter le taux de la taxe foncière générale et les taux fonciers à taux variés pour l'année 2027

Le projet de Règlement prévoyait un taux foncier à **0.8904 $** en 2026 par cent dollars (100 $) de la valeur foncière des immeubles résidentiels

Le Règlement prévoit d'autres taux de taxes pour différentes catégories d'immeubles

4.1.12
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 368-2026 fixant une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne et du chemin du Lac-Skein pour l'année 2027

En vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*

Sont classées *« routes locales de niveau 3 » - A*ccès à des résidences saisonnières

Routes situées dans des zones forestières et de villégiature - Ne sont pas utilisées par l'ensemble de la population

Tarifs pour le déneigement 2026

– Route des Laurentides : 175 $

– Route de la Montagne : 140 $

– Chemin du lac Skein : 200 $



4.1.13
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 369-2026 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2027



En vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*

Établir les tarifs applicables pour pourvoir aux dépenses annuelles d'opération et de gestion

Pour pourvoir aux dépenses du service de la dette

Tarifs 2026

- Résidentiel : 230 $ par unité
- Ferme : 345 $ par unité

4.1.14
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 370-2026 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour l'année 2027

En vertu des dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*

Établir les tarifs applicables afin de les ajuster aux dépenses annuelles d'opération, de gestion et du service de la dette

Tarifs 2026

- Égout et assainissement des eaux : 220 $
- Vidange de fosse septique permanent : 77 $
- Vidange de fosse septique saisonnier : 39 $
- Taxes spéciale - vidange des bassins : 15 $



4.1.15
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 371-2026 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2027

En vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*

Délégation de compétence à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Tarifs 2026

- Ordure/recyclage/organique résidence : 253 $
- Ordure/recyclage ICI : 577 $
- Ordure ferme ICI : 375 $



4.1.16
Adoption des prévisions budgétaires 2027 de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud

Approbation des prévisions budgétaires 2027 de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud

Budget équilibré présentant des revenus et des dépenses totalisant 34 800 $

Aucune quote-part exigée des municipalités membres pour l'exercice financier 2027

Financement complet des dépenses à même le surplus accumulé non affecté de la Régie

Maintien des activités de la Régie sans contribution financière additionnelle des municipalités membres

4.1.17
Modification de l’affectation financière prévue à la résolution nº 114.05.2026 — Ajout d’éclairage dans le secteur rural de Lac-à-la-Croix — Appropriation au surplus accumulé non affecté en remplacement du fonds de roulement

- **Appropriation au surplus accumulé non affecté en remplacement du fonds de roulement**

4.2 Gestion du territoire



4.2.1
Approbation du *Plan de gestion des actifs municipaux en eau* et autorisation de déposer les documents auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Ville reconnaît l'importance d'une gestion efficace de ses actifs municipaux afin d'assurer leur durabilité et la qualité des services aux citoyens

Le ***Plan de gestion des actifs (PGA)*** soutient l'atteinte des objectifs stratégiques de la Ville et le maintien des niveaux de service établis

Le PGA permet d'optimiser les ressources humaines et financières en identifiant les priorités d'intervention et en planifiant les investissements de façon proactive

Le Conseil approuve le document « *Plan de gestion des actifs municipaux en eau* » et autorise son dépôt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

4.2.2
Autorisation de signataire - Directive de changement DC02 pour le pavage de la rue Mathieu - Travaux effectués par Inter-Cité Construction Ltée - Appropriation au surplus affecté à la vente des terrains

- Des travaux de réfection sont en cours sur la rue Mathieu
- Une problématique d'accumulation d'eau a été constatée à l'intersection de l'avenue Villeneuve et de la rue Mathieu, nécessitant une intervention corrective
- L'entrepreneur Inter-Cité Construction ltée a transmis une estimation pour le planage de la chaussée et la mise en place d'enrobé
- Montant du contrat : ***21 703,20 $ plus les taxes applicables***

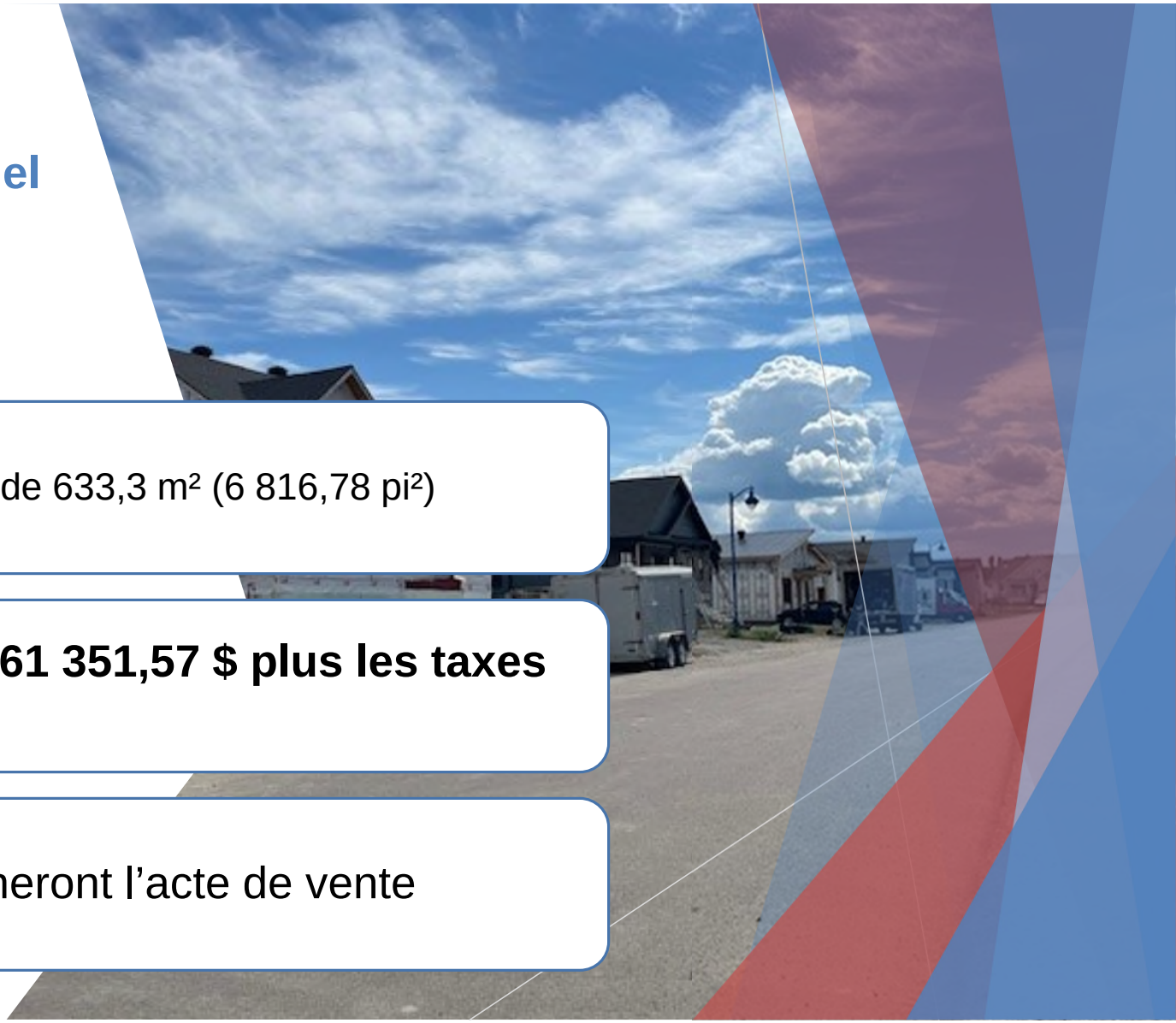
4.2.3
Vente d’un terrain résidentiel à M. Gilles Tremblay — 49, rue Émilia-Haddad-Gimaïel

Lot 6 704 285 d’une superficie de 610,2 m² (6 568,2 pi²)

Valeur de la transaction : **59 113,74 $** plus les taxes applicables

Le maire et le greffier signeront l’acte de vente

4.2.4
Vente d’un terrain résidentiel à M^{me} Élizabeth Bernier et M. Samuel Minier — 52, 6^{e} Avenue



Lot **6 704 266** d’une superficie de 633,3 m² (6 816,78 pi²)

Valeur de la transaction **: 61 351,57 $ plus les taxes applicables**

Le maire et le greffier signeront l’acte de vente

4.2.5
Octroi d’un contrat à l’entreprise Nord-Flo inc. pour l’acquisition d’un surpresseur neuf pour la station d’épuration du secteur Lac-à-la-Croix — Appropriation au Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)

- Acquisition d’un surpresseur neuf destiné à la station d’épuration du secteur Lac-à-la-Croix
- Montant du contrat : **16 418,37 $ plus les taxes applicables**
- Équipement requis pour assurer le bon fonctionnement des installations de traitement des eaux usées
- Dépense financée à même le Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

4.2.6
Octroi de contrat à l’entreprise M.C.T. Pneus inc. pour l’acquisition de pneus neufs pour la niveleuse

9 323,40 $ ***plus les taxes applicables***



4.2.7
Modification de la résolution nº 230.08.2026 concernant l'offre d'achat du 520, rue des Prés

- Modification de l’offre d’achat afin que M. **Jérémy Tessier-Gauthier** devienne l’unique acquéreur
- Correction de la désignation cadastrale de l’immeuble visé. Le terrain est identifié comme le lot **5 494 294** du Cadastre du Québec
- Aucune modification au prix de vente ni aux autres conditions de l’offre d’achat initialement acceptée

4.2.8
Modification de la résolution 228.08.2026 concernant la vente d'un terrain résidentiel - 61, rue Émilia-Haddad-Gimaïel

- Correction du numéro de lot par le numéro **6 704 282**
- Aucune modification au prix de vente ni aux autres conditions de l’offre d’achat initialement acceptée
- Toutes les autres dispositions de la résolution demeurent en vigueur et applicables

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie



4.3.1
Octroi d’un contrat à la Coop des travailleurs en serres Belle-de-Jour — Achat de fleurs et confection des pots rouges pour la saison 2027



Achat de jardinières, de balconnières, de pots ornementaux et de fleurs annuelles pour la saison 2027 pour la somme de **29 551,74 $** plus les taxes applicables



4.3.2 Modification au Programme de recrutement et de fidélisation des moniteurs-sauveteurs en milieu aquatique

Objectif: Réorganiser les articles de manière à assurer la préséance et le respect des dispositions de la convention collective dans son application

4.3.3
Autorisation d’un signataire — Contrat d’entretien de la patinoire et déneigement des accès du centre communautaire – Hiver 2026-2027

M. Mario Bouchard, greffier, est autorisé à signer le contrat d’entretien de la patinoire du secteur Lac-à-la-Croix et des entrées du centre communautaire pour la saison hivernale 2026-2027 à intervenir avec M^{me} Danielle Simard





4.3.4 Autorisation de fermeture complète de la rue Saint-André pour la tenue de l'événement Festi-Sapin

- 28 novembre 2026 devant le 87, rue Saint-André
- Activité communautaire visant à rassembler les citoyens à l'approche de la période des Fêtes
- Fermeture temporaire complète d'un tronçon de la rue Saint-André afin d'assurer la sécurité des participants
- Autorisée en vertu de l'article 11 du Règlement numéro 1000-21 concernant la circulation

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentations, dons et subventions

Demandeur	Demande	Montant accordé
Solican Lac-Saint-Jean-Est – tirage moitié-moitié	Tirage fin novembre coût des billets entre 3 $ et 100 $	
Coopérative de solidarité Le Relait	Souper annuel – 7 novembre 2026 – 125 $ par billet	250 $

4.4.2 Présentation des activités du conseil



5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions

8. Levée de la séance